

Communiqué de presse

Cassis de Dijon : le Conseil des Etats donne un signal clair contre le cloisonnement et en faveur des consommateurs

Berne, le 17 juin 2015 – La Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS) salue la décision du Conseil des Etats de maintenir le principe du Cassis de Dijon pour les denrées alimentaires. Il s'agit d'un signal clair contre le cloisonnement et en faveur des consommatrices et des consommateurs.

La Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS) salue la décision du Conseil des Etats contre l'abolition du principe du Cassis de Dijon pour les denrées alimentaires. Du point de vue de la CI CDS, il s'agit d'un signal clair pour les consommatrices et les consommateurs. Un verrouillage du marché supplémentaire signifierait des prix plus élevés et un choix plus restreint, ce qui continuerait d'encourager inutilement un tourisme d'achat déjà en augmentation. Un cloisonnement du marché des denrées alimentaires aurait pour effet le contraire de ce qu'il vise pour l'économie suisse et le commerce de détail, aux prises avec une situation toujours plus délicate. Le maintien du principe du Cassis de Dijon est essentiel pour l'économie suisse. Le Conseil national est à présent invité à suivre la décision du Conseil des Etats.

Votre contact pour plus d'informations :

Beat Flury
Directeur Groupe de travail marché intérieur de la CI CDS
Tél. 079 420 44 07

Martin Schläpfer
Membre Groupe de travail marché intérieur de la CI CDS
Tél. 076 383 18 49